



Conseil communal du 27 mars 2018 Principales décisions

Affaires générales

- Le Conseil prend connaissance du rapport annuel 2017 en matière de sanctions administratives.
- Le Conseil fixe le prix des places pour Théâtre au château qui se tiendra le 22 août à Loupoigne 15€ en prévente et 18 € le jour même.
- Le Conseil fixe le prix de la participation à 2 voyages organisés pour les seniors : 33 € par personne pour le voyage "Entre Mémoire et Saveurs" du jeudi 24 mai 2018 et de 5 € par personne pour le voyage à Ostende, le jeudi 13 septembre 2018.
- Le Conseil marque un accord de principe sur la demande introduite par Mme. T. Fevery relative à une Charte éthique dans le cadre de la prochaine législature.

Finances

- Le Conseil communal prend connaissance de l'arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux qui approuve notre budget 2018.

Urbanisme

- Le Conseil approuve la cession gratuite à la Ville et approuve le projet d'acte authentique de cession pour cause d'utilité publique d'une bande de terrain à la rue Champ Mahau.
- Le Conseil prend connaissance du rapport annuel 2017 relatif à la subvention pour le Conseiller en Aménagement du territoire.
- Le Conseil décide de modifier l'appellation de la "rue Nouvelle Sucrierie" en "rue de la Sucrierie" à Loupoigne.

Travaux

- Le Conseil approuve le cahier des charges du marché pour la « réalisation de l'étude de base conduisant à la reconnaissance d'une nouvelle opération de rénovation urbaine portant sur le centre de Genappe » estimé à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000 €, TVA comprise.
- Le Conseil approuve le cahier des charges du marché de travaux pour la réfection de la toiture de la cure de Bousval estimé à 56.992,00 € hors TVA ou 60.411,52 €, 6% TVA comprise.
- Le Conseil approuve le cahier des charges du marché pour les travaux d'égouttage divers - Année 2018 estimé à 82.144,38 € hors TVA ou 99.394,70 €, 21% TVA comprise.
- Le Conseil approuve le cahier des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet chargé de l'élaboration d'une étude de faisabilité technique en vue d'identifier des zones de développement éolien prioritaires sur le territoire de la Ville de Genappe estimé à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000 € TVA comprise.

Environnement

- Dans le cadre de l'aménagement du réseau cyclable à points nœuds, la Province fait réaliser à sa charge, les travaux rue Champ Mahau et rue Bruyère des Berlus, à charge de la Province dans le cadre du réseau cyclable à points nœuds.

GRH

- Le Conseil prend connaissance que la Ville respecte son obligation en terme d'emploi de travailleurs handicapés.